ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 2407

présenté par Mme Kerbarh

ARTICLE 8

	Ì	À l'alinéa 7,	substituer aux	quatrième et	cinquième	occurrences	du mot:
--	---	---------------	----------------	--------------	-----------	-------------	---------

« des »

le mot:

« d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.